Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **79 (1953)**

Heft 23

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

79e année 14 novembre 1953 No 23

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Prix du numéro ; Fr. 1.40
Abonnements et nos isolés par versement au cpte de ch. postaux Bulletin technique de la Suisse romande No II. 5775, à Lausanne.

Rédaction
et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475

Administration
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitaux, architecte, à Lausanne ; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur ; † E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux. ingénieur ; † H. Matti, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. † L. Archinard, ingénieur ; Cl. Grosgurin, architecte ; E. Martin, architecte ; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président; M. Bridel ; G. Epitaux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr.	264.—
1/2 »	»	134.40
1/4 »	»	67.20
1/8 »	»	33.60

Annonces Suisses S. A. (ASSA)

Rue Centrale 5. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Concours pour un projet de bâtiment à l'usage de la Banque cantonale du Valais, à Sion.* — LES CONGRÈS : *Union internationale des architectes ; Cours d'hygiène industrielle et de physiologie du travail ; Troisièmes journées de l'hydraulique, Alger.* — DIVERS : *Distinction.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — DOCUMENTATION DU BATIMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION

PREMIER DEGRÉ

Extrait du règlement et programme

En été 1952, la Banque cantonale du Valais ouvrait un concours pour l'étude d'un projet de bâtiment à Sion. Ce concours était ouvert à tous les architectes établis dans le canton.

Le jury chargé de l'examen et du classement des projets était composé comme suit : MM. O. de Chastonay, directeur de la Banque cantonale du Valais ; Dr W. Dunkel, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale ; Ch. Thévenaz, architecte à Lausanne ; A. Lozeron, architecte à Genève ; K. Schmidt, architecte, Sion ; suppléant : M. P. Lanzrein, architecte à Thoune.

Une somme de 18 000 fr. était mise à la disposition du jury comme primes pour les cinq ou six meilleurs projets et un montant de 1000 fr. pour achats éventuels.

Un plan de situation, à l'échelle du 1 : 500, remis aux concurrents, délimitait le terrain sur lequel devait s'élever le nouveau bâtiment ; le projet de celui-ci devait être établi compte tenu du plan d'extension communal et des prescriptions du règlement local sur la police des constructions.

Le coût de la construction devait être aussi bas que possible.

Le nouveau bâtiment devait être réservé uniquement aux services de la Banque.

Les concurrents avaient à fournir également des suggestions au sujet de l'aménagement des abords immédiats de l'édifice.

L'entrée du personnel devait être séparée de l'entrée principale.

Le bâtiment devait être prévu pour 200 employés. Le programme donnait en outre l'énumération détaillée des locaux à prévoir.

Les concurrents avaient à fournir : un plan de situation à l'échelle du 1 : 500 ; les plans de chaque étage, façades et coupes nécessaires à l'échelle du 1 : 200 ; un détail d'une travée et une description du projet avec cube calculé selon les normes de la S.I.A.

Extrait du rapport du jury

Premier degré

Le jury s'est réuni les 4, 5 et 6 décembre 1952, à Sion.

Quinze projets avaient été rendus dans le délai prescrit.

Après un examen individuel, le jury écarte à l'unanimité au premier tour deux projets.

Au deuxième tour sont écartés quatre projets qui, malgré certaines qualités, présentaient des déficiences

(Voir suite texte page 449).

CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION

Premier degré

1er prix : projet « 14141 »,

M. *Raymond Zurbriggen*, architecte S.I.A., à Sion.

Jugement du jury :

Très bonnes dispositions générales. Solution intéressante sans cour intérieure. Aménagement des abords simple et facilement réalisable. Bonne position des entrées. Bâtiments bien adaptés à la déclivité du terrain ; le rapport des masses est très bon.

La volonté de diminuer au minimum les surfaces demandées est intéressante en soi, mais a conduit à certains défauts. Solution étriquée de la zone de l'entrée. Mauvaise liaison entre le guichet des comptes courants et les bureaux des employés des comptes courants qui sont partiellement mal éclairés. Emplacement inadmissible et trop restreint des machines des prêts hypothécaires.

L'entrée du personnel est bien située, mais l'organisation des locaux laisse à désirer. Mauvais emplacement de la salle du conseil, de la bibliothèque et des locaux de la direction. Trop grand développement des appartements. Chaufferie trop petite.

Architecture schématique d'un formalisme peu intéressant. Cube bas.

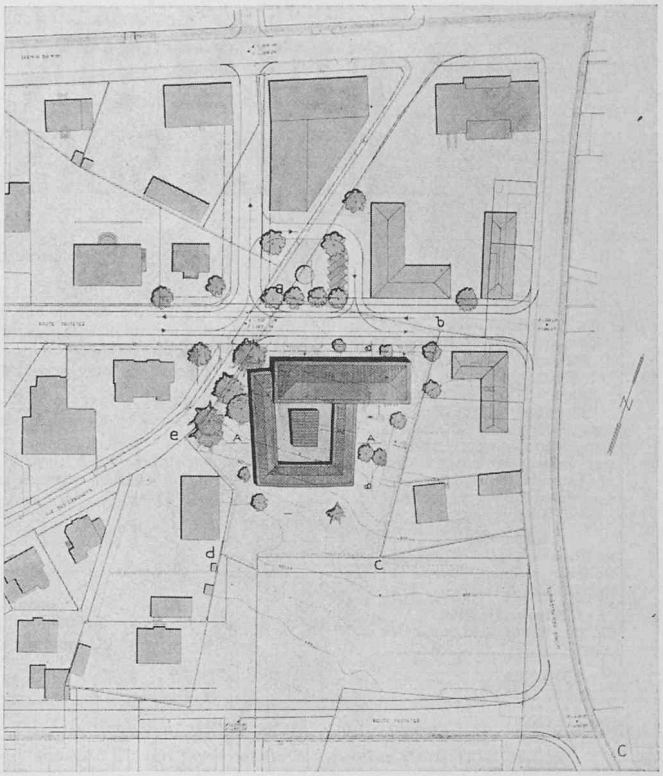

Situation. — Echelle 1 : 2500.

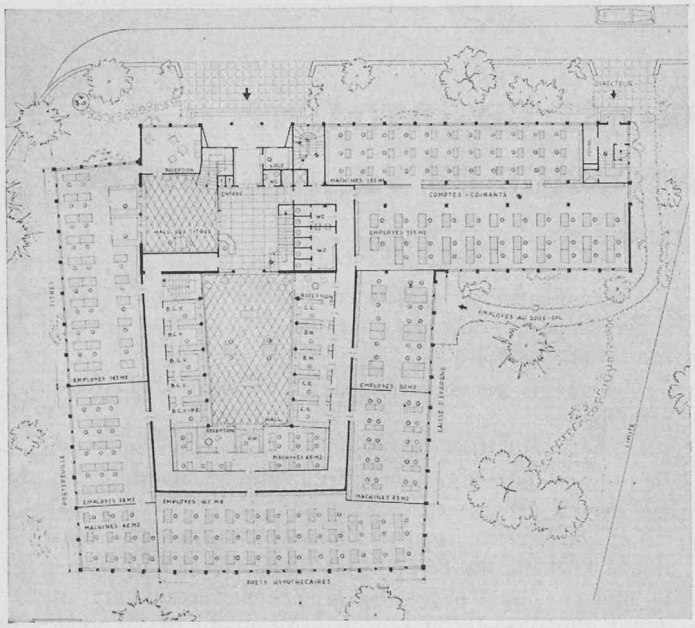

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.

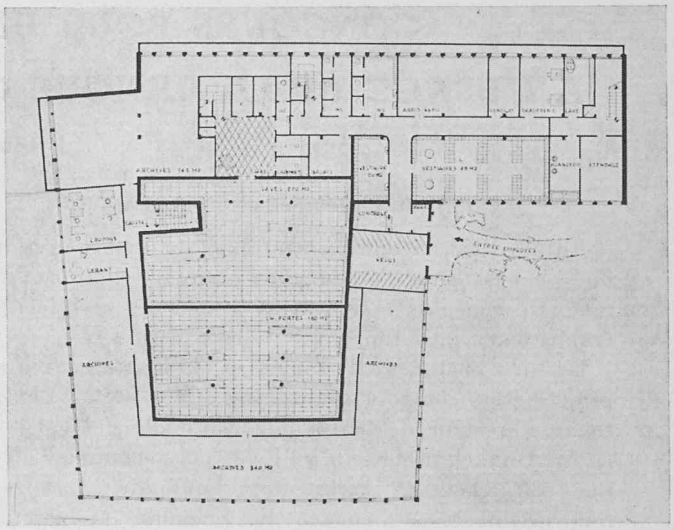

Plan du sous-sol. — Echelle 1 : 700.

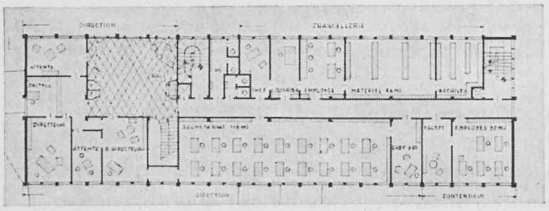

Plan du 1er du étage. — Echelle 1 : 700.

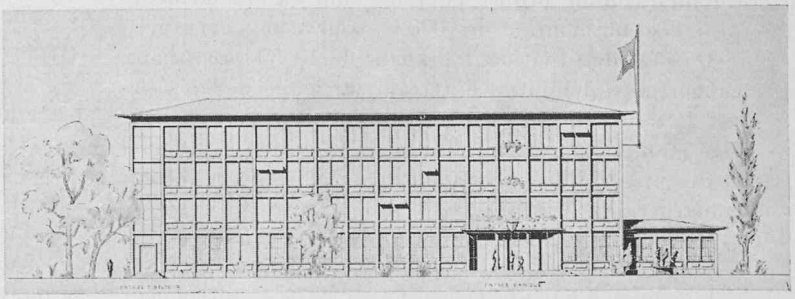

Façade nord. — Echelle 1 : 700.

CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION

Premier degré

2e prix : projet « Valère », M. *André Perraudin*, architecte S.I.A., à Sion.

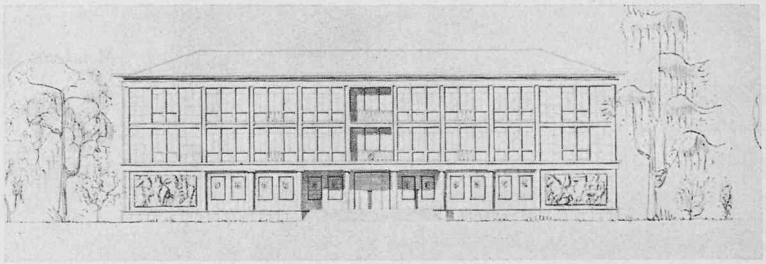

Façade nord. — Echelle 1 : 700.

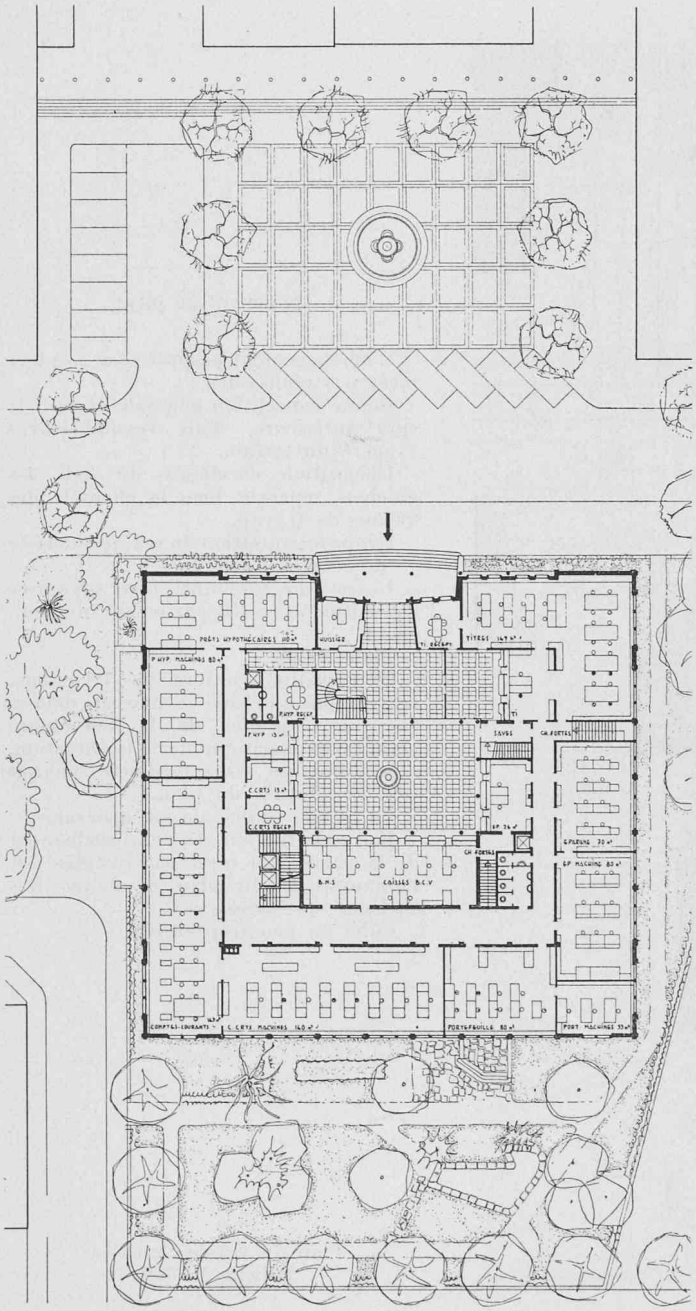

Jugement du jury :

Proposition d'ensemble intéressante, mais difficilement réalisable sous certains détails.

La masse de la construction est trop importante par rapport à la place disponible.

Bonne solution pour les différentes entrées. Bonne solution générale, mais trop fermée au sud avec circulations trop larges, voire même inutiles.

Aménagement intéressant du département des safes.

L'ascenseur de la Direction est mal placé. Solution heureuse pour les appartements qui sont bien situés. La séparation avec les locaux de la banque est très nette. L'appartement du concierge est bien en contact avec l'entrée du personnel.

L'architecture ne présente pas beaucoup d'intérêt et le rythme adopté n'exprime pas la division du plan.

Sur la façade nord, l'expression du rez-de-chaussée et des loggias centrales est mauvaise.

Cube élevé, mais justifié par la construction de locaux de réserve aménagés provisoirement pour les archives.

Plans
du rez-de-chaussée supérieur et du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 700.

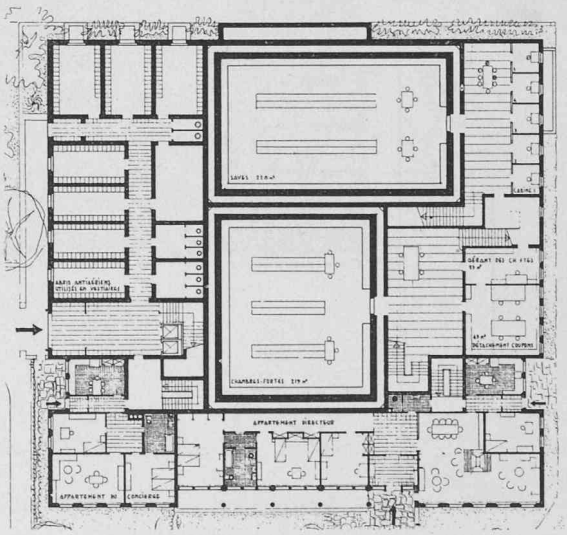

CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION

Premier degré

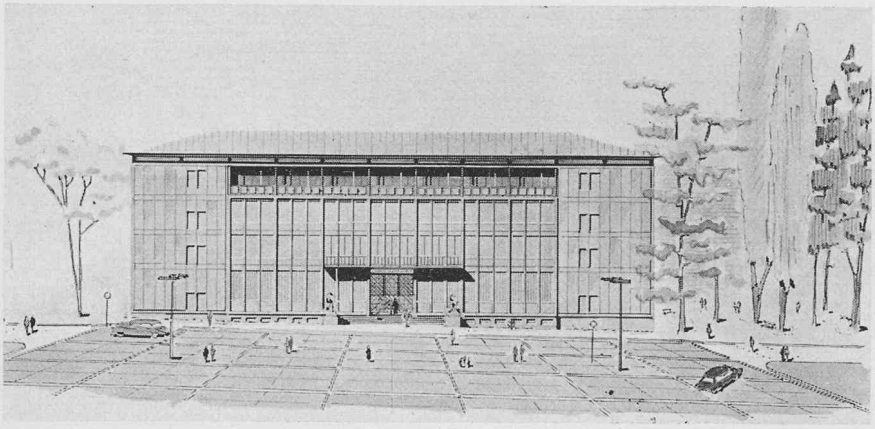

3e prix : projet « Les Cèdres »,
M. *Jean Suter*, architecte à Sion.

Façade nord. — Echelle 1 : 700.

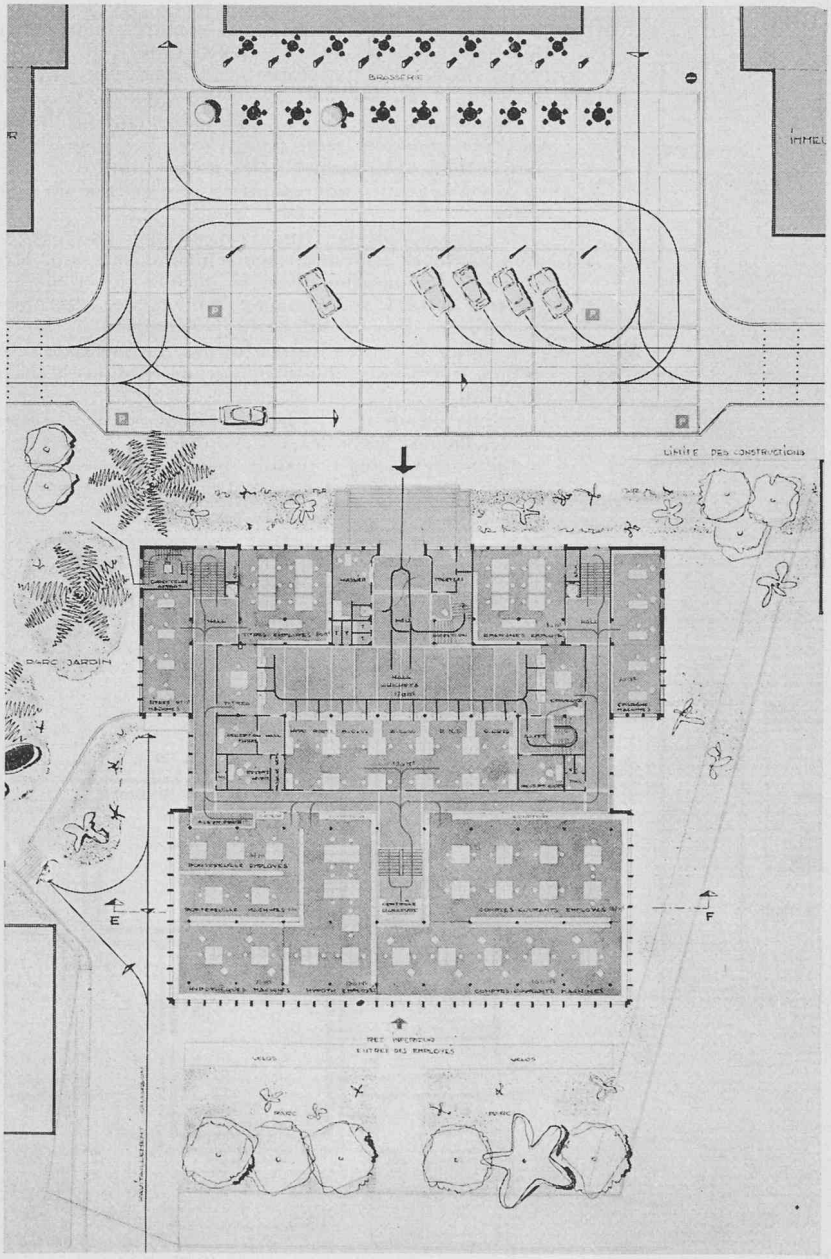

Plan du rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 700.

Jugement du jury :

L'aménagement proposé pour la place n'est pas réalisable.

Bonne conception générale évitant la cour intérieure, mais encombrement exagéré du terrain.

Disposition excellente du hall des guichets séparant bien la clientèle des locaux de travail.

Bonne organisation du rez-de-chaussée et des étages inférieurs.

Entrée du personnel bien organisée en liaison avec l'appartement du concierge.

Plans clairs.

Organisation confuse du 1er étage, trop de place perdue et mauvais débouchés de l'escalier de la Direction ; emplacement critiquable de la Direction.

Architecture assez médiocre n'ayant pas les qualités du plan.

La façade principale est mauvaise.

La construction en encorbellement de la partie sud n'est pas justifiée par l'organisation du plan et donne des surfaces inutilisées.

Cube un peu trop élevé.

graves tant au point de vue de l'organisation que de l'expression architecturale.

Au troisième tour sont éliminés deux projets.

Les sept projets restant en présence sont examinés de façon détaillée avec rédaction d'une critique basée sur les critères suivants :

1. Situation, aménagement des abords, entrée.
2. Organisation des services au rez-de-chaussée.
3. Sous-sol.
4. Les étages.
5. Architecture.
6. Economie du projet.

Le jury procède ensuite au classement des projets et fixe le montant des prix comme suit :

1er	prix,	projet	« 14 141 », 4200 fr.
2e	prix	»	« Valère », 4000 fr.
3e	prix	»	« Les Cèdres, 3800 fr.
4e	prix	»	« Agio », 2200 fr.
5e	prix	»	« Floréal », 2000 fr.
6e	prix	»	« Planta », 1800 fr.

Il libelle ensuite les conclusions de ses délibérations :

« Quoique la qualité des projets présentés soit satisfaisante, le concours a démontré qu'aucun projet ne peut être réalisé sans d'importantes modifications. Le jury déclare que les qualités du projet classé en premier rang ne sont pas suffisantes pour justifier l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Ce projet a été classé au premier rang parce que sa conception générale est la meilleure et que seul il propose une solution intéressante et facilement réalisable au point de vue de l'urbanisme.

Le jury conseille à la Direction de la Banque cantonale du Valais de demander une nouvelle étude basée sur le même programme à chacun des auteurs des projets classés au premier, deuxième et troisième rang.

Ces études, qui seront signées, devront tenir compte des critiques formulées dans le rapport du jury.

Une délégation du jury orientera, d'une façon plus approfondie, les trois architectes invités.

Ces études seront rémunérées et soumises au même jury, qui les jugera selon les principes de la S.I.A., et qui fera une proposition définitive pour l'attribution du mandat d'exécution. »[1]

L'ouverture des enveloppes donne les résultats suivants :

1er prix, M. *Raymond Zurbriggen*, architecte S.I.A., à Sion.
2e prix, M. *André Perraudin*, architecte S.I.A., à Sion.
3e prix, M. *Jean Suter*, architecte, à Sion.
4e prix, MM. *M.* et *D. Burgener*, architectes S.I.A., à Sierre ; collaborateur : *I. Stülz*.
5e prix, M. *André Bornet*, architecte, à Nendaz.
6e prix, MM. *F. Grünwald* et *Besmer*, architectes, à Brigue.

[1] Voir pages 450 et suivantes du présent numéro.

LES CONGRÈS

Union internationale des architectes

IIIe Congrès **IVe Assemblée**

Lisbonne, 20 septembre 1953

C'est dans la capitale portugaise, parée de toutes les somptuosités d'un été finissant, que ces deux manifestations se sont déroulées. L'une comme l'autre aura été riche en décisions particulièrement importantes où s'affirme toujours mieux la cohésion des architectes du monde entier.

Europe occidentale, Europe de l'Est, pays du Proche et du Moyen-Orient, Amérique du Nord, Amérique latine, trente-cinq pays de toutes les régions du globe étaient présents à ces débats en attendant que s'y joignent bientôt la Thaïlande, les Philippines, le Japon... Fondée il y a tout juste cinq ans à Lausanne, l'Union internationale des architectes a atteint en peu de temps une universalité dont aucune organisation comparable ne peut se vanter. Certes, l'U.I.A. doit une part de ce succès et du succès de ce congrès au secrétariat efficace qu'elle a mis sur pied et aux sections nationales qui l'épaulent largement, mais cette unanimité et ces succès sont beaucoup plus le résultat de la prise de conscience par les architectes de la grandeur de leur rôle social dans le monde qui lentement s'organise en même temps que la domination de l'homme sur la technique devient une réalité.

Précédés d'une remarquable conférence du président de l'U.I.A., Sir Patrick Abercrombie, qui sous le titre « L'architecture à la croisée des chemins » exprimait cette même notion de responsabilité de l'architecte et qui ouvrait sur le sujet des discussions d'un niveau particulièrement élevé, les débats proposés aux différents groupes de travail du congrès étaient centrés sur ces problèmes cruciaux :

Formation de l'architecte ; évolution de sa position sociale ; relations entre l'architecte et les industriels, les ingénieurs, les artistes ; définition de l'urbaniste, etc.

Sur chacun de ces thèmes les groupes délibérèrent quatre jours durant et préparèrent les résolutions qu'on lira dans le prochain *Bulletin S.I.A.* et qui toutes furent adoptées à l'unanimité. Sans apporter encore de conclusions précises, elles marquent un pas décisif en affirmant la volonté de l'U.I.A. d'entreprendre ou de poursuivre l'étude des tâches suivantes :

— Réforme générale et coordination de l'enseignement de l'architecture.
— Elaboration d'un statut de l'architecte.
— Etude des conditions de travail des architectes dans la construction industrialisée et de la répercussion de ces conditions sur le statut professionnel.
— Etablissement d'accords fixant les attributions propres à la profession d'architecte et celle d'ingénieur.
— Etablissement des bases d'une étroite collaboration avec les artistes.
— Définition des tâches devant incomber à l'architecte dans les plans d'urbanisme.

Parallèlement, le congrès a abordé l'étude d'un certain nombre de problèmes concrets particulièrement actuels se fondant sur des travaux préliminaires établis par les commissions de l'U.I.A. ou par différentes personnalités. Il a notamment :

(Voir suite texte page 453).